

CABINET DENIS BRACHET
 Géomètre-Expert D.P.L.G.
 Expert près la Cour d'Appel de Paris
 17, rue du Sergent Bauchat 75012 Paris
 Tél. : 01.44.74.36.80 – Fax : 01.44.74.36.89

M. Jacques SARAGOSSI
 14 rue de l'Hôtel Colbert
 75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT

Devis

N° Dossier	180002 /
Devis N°D18011986	

Compte n°

Paris, le 02/01/2018.

Page 1 sur 2

Adresse des travaux : 14 rue de l'Hôtel Colbert 75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT

Objet : Modificatif de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété

Référence	Désignation	Prix U.HT €	Qté	Coeff	Montant HT
	<p><u>1/- Relevé des locaux et établissement d'un plan</u> Mesurage des emprises concernées (paliers des escaliers entre le 3ème et 4ème étage et entre le 4ème et le 5ème étage, mesure d'un élément de référence) et établissement d'un plan, Au forfait :</p>	500,00			500,00
	<p><u>2/- Modificatif de l'EDD en copropriété</u> Modification de l'état descriptif de division par la création d'un lot nouveau pris sur parties communes comprenant détermination des quotes-parts des parties communes et des charges des lots créés, affectation d'un nouveau numéro au lot créé, mise à jour corrélative des bases de répartition. Réunion du lot créé avec les lots desservis (lots n°5, 6 et nouveau lot créé sur parties communes). Établissement d'un tableau récapitulatif conforme aux dispositions relatives à la publicité foncière. Fourniture d'un exemplaire original et d'une copie numérique au format PDF Soit :</p>				
	Pour un lot créé sur parties communes :	450,00	1		450,00
	Pour trois lots réunis sous un même numéro	120,00	3		360,00
	<p><u>3/- Démarches et vacations diverses</u> Ouverture et archivage du dossier, inscription dans la base de données Géofoncier,* Frais de recherche et de reproduction des documents hypothécaires et cadastraux,</p>	80,00			80,00
		50,00			50,00
	<p><u>4/- Conditions particulières de la mission</u> Fourniture par le client du règlement de copropriété et de ses modificatifs éventuels, Supplément par acte ou tout autre document manquant nécessaire à la réalisation de la mission recherché et demandé par nos soins : 75,00€HT.</p>				
	<u>5/- Conditions financières de la mission</u>				

Date, « Bon pour accord » et signature
 Proposition valable 30 jours

Total HT €

Total TVA 20%

Total TTC €

Les Honoraires sont exigibles à la remise des documents, sauf accord dûment spécifié. A défaut de règlement dans le délai, un rappel sera adressé par lettre avec AR.
 En application de la loi n° 92-1442 du 31/10/1992, une pénalité de 2% par mois de retard sera appliquée sur le prix TTC pour tout règlement effectué après le huitième jour suivant émission de la lettre recommandée. Paiement par chèque.
 Clause de réserve de propriété : la société reste propriétaire des documents livrés à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente.
 Ne constituent pas des paiements, la remise de traites ou de tous titres créant une obligation de payer. En conséquence, en cas de non-paiement, la société est en droit de s'opposer à l'utilisation des documents livrés

CABINET DENIS BRACHET
 Géomètre-Expert D.P.L.G.
 Expert près la Cour d'Appel de Paris
 17, rue du Sergent Bauchat 75012 Paris
 Tél. : 01.44.74.36.80 – Fax : 01.44.74.36.89

M. Jacques SARAGOSSI
 14 rue de l'Hôtel Colbert
 75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT

Devis

N° Dossier	180002 /
Devis N°D18011986	

Compte n°

Paris, le 02/01/2018.

Page 2 sur 2

Adresse des travaux : 14 rue de l'Hôtel Colbert 75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT

Objet : Modificatif de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété

Référence	Désignation	Prix U.HT €	Qté	Coeff	Montant HT
	<p>À la réception de l'offre validée, un acompte de 30% du montant total HT vous sera demandé Une facture correspondant au montant de cet acompte vous sera envoyée dès la réception de votre règlement. Le solde des travaux vous sera réclamé à la livraison.</p> <p>* L'archivage national dans la base Géofoncier est obligatoire pour l'ensemble des prestations relevant de la délégation de service public (bornage, DMPC...) (Décret n°96-478)</p>				

Date, « Bon pour accord » et signature
 Proposition valable 30 jours

Total HT €	1 440,00
Total TVA 20%	288,00
Total TTC €	1 728,00

Les Honoraires sont exigibles à la remise des documents, sauf accord dûment spécifié. A défaut de règlement dans le délai, un rappel sera adressé par lettre avec AR.
 En application de la loi n° 92-1442 du 31/10/1992, une pénalité de 2% par mois de retard sera appliquée sur le prix TTC pour tout règlement effectué après le huitième jour suivant émission de la lettre recommandée. Paiement par chèque.
 Clause de réserve de propriété : la société reste propriétaire des documents livrés à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente.
 Ne constituent pas des paiements, la remise de traites ou de tous titres créant une obligation de payer. En conséquence, en cas de non-paiement, la société est en droit de s'opposer à l'utilisation des documents livrés